

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 5 avril 2010	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 5 avril 2010 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux, David Boissonneault et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 5 avril 2010	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 5 avril 2010</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Congrès ADMQ 2010 6.3 Politique familiale et MADA 6.4 Avis de motion pour un programme municipal Rénovation-Québec 7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Octroi contrat pour le nivelage 7.2 Octroi contrat pour le nettoyage de fossés 7.3 Octroi contrat pour le granulats concassés 7.4 Octroi contrat pour le chlorure de calcium 7.5 Rapiéçage et recouvrement bitume 7.6 Demande de prix pour le bitume 7.7 Entretien de la Petite Ligne 7.8 Lumières de rue 7.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2009 8 <i>HYGIÈNE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Suivi Journée Normand-Maurice 9 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Adoption du règlement 285 permettant la garde des chevaux en zone urbaine 9.2 Demande de la CDEL 9.3 Vente d'un terrain à Pavage Lagacé et frères 9.4 Avis de motion : modification du règlement de zonage 124 10 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Politique Sport-Action 10.2 Coordonnateur des loisirs et de la culture 10.3 Formation des moniteurs du terrain de jeux 10.4 Tonte de gazon 11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 12 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 12.1 Demande de contribution Cadets de l'aviation 12.2 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable 12.3 Activités des bénévoles 12.4 Demande de contribution Centre d'action bénévoles de l'Érable 12.5 Demande de commandite Équipe ULTRAC 12.6 Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 12.7 Souper bénéfice ORAPÉ
- 12.8 Activité-bénéfice Fondation du CLSC-CHSLD
- 12.9 Conseiller délégué sur le conseil d'administration de l'OMH
- 13 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 14 *LEVEE DE L'ASSEMBLEE*

077-04-2010
Adoption de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

078-04-2010
Inversion de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

079-04-2010
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 9446 à 9479	96 258.87 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	19 137.32 \$
Grand total des paiements	115 396.19 \$

ADOPTÉE

080-04-2010
Congrès
ADMQ 2010

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au Congrès 2010 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec devant se tenir à Québec du 19 au 21 mai 2010. Les frais sont de 450\$ taxes en sus pour l'inscription. Cette dépense sera puisée au poste Cotisation, congrès - Adm. (02 13000 494). Les frais pour l'hébergement et les repas seront puisés au poste Relations extérieures – Adm. (02 13000 493), et les frais pour le transport au poste Frais de déplacement – Adm. (02 13000 310).

ADOPTÉE

081-04-2010
Lettre d'intention
pour la politique
familiale et
MADA

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal envoie une lettre d'intention à la MRC de l'Érable mentionnant son intérêt à avoir plus d'information au sujet de la préparation d'une politique familiale et d'une politique pour les aînés (MADA) pour la municipalité, laquelle ne confirmera toutefois pas l'engagement formel de la municipalité à aller plus loin dans les démarches.

ADOPTÉE

Avis de motion

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant un programme municipal RÉNOVATION-QUÉBEC complémentaire au programme « Accès logis » et prévoyant l'octroi d'une aide financière à la Corporation des Aînés de Lyster qui a un projet admissible au programme « Accès

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



082-04-2010
Octroi contrat de nivelage

logis » de la Société d'habitation du Québec.

ATTENDU les soumissions reçues pour le nivelage :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>TARIF HORAIRE (avant taxes)</u>
Excavation Marcel Paradis	96.00\$
A. Grégoire et Fils	105.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nivelage à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 14 000 \$ (TVQ incluse) est autorisée et sera puisée au poste Nivelage (02 32050 521).

ADOPTÉE

083-04-2010
Octroi contrat de nettoyage de fossés

ATTENDU les soumissions reçues pour le nettoyage de fossés :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	Option 1 Tarif horaire avant taxes	Option 2 Tarif horaire avant taxes
Excavation Marcel Paradis	110.00\$	240.00\$
A. Grégoire et Fils Ltée	118.00\$	258.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nettoyage des fossés à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 35 400\$ (TVQ incluse) est autorisée et sera puisée au poste Nettoyage de fossés (02 32020 521).

ADOPTÉE

084-04-2010
Octroi contrat de granulats concassés

ATTENDU les soumissions reçues pour le gravier :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix à la tonne métrique (avant taxes)</u>
Excavation Marcel Paradis	14.48\$ (Carrière Plessis ou Éric Martineau Ste-Agathe)
A. Grégoire	16.00\$ (Carrières Plessis)
Pavage Lagacé et Frères	15.40\$ (Allen Mc Crea)

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le gravier à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 31 500\$ (TVQ incluse) est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

ADOPTÉE

085-04-2010
Octroi contrat de chlorure de calcium ou chlorure de magnésium

ATTENDU les soumissions reçues pour la fourniture de chlorure de calcium liquide ou de chlorure de magnésium :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix par mètre cube (avant taxes)</u>
SEBCI	309.00\$
Somavrac	321.00\$

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de chlorure de calcium ou chlorure de magnésium à SEBCI inc. À cette fin, une dépense de 19 100\$ (TVQ incluse) est autorisée et sera puisée au poste Épandage de calcium (02 32030 521).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 058-03-2010 et la remplace par celle-ci ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume aux entreprises suivantes :

- Lagacé et Frères inc.
- Ray-Car
- Entreprises Lévisiennes
- Pavage Centre-Sud

Les spécifications concernant le rapiéçage et le recouvrement de bitume seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 30 avril prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11h01.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour l'achat d'environ 728 tonnes de bitume, aux entreprises suivantes :

- Ray-Car
- Entreprises Lévisiennes

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 30 avril prochain à 11 h.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise des travaux de nivelage sur le chemin de la Petite Ligne jusqu'à concurrence de 16 heures, ceci à même le budget autorisé.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise de l'achat de deux lumières de rues au coût de 405\$ chacune plus taxes et autorise également les frais d'installation par Hydro-Québec. La somme requise sera puisée au poste Immo – voirie (02 32100 521).

086-04-2010
Abrogation de la résolution 058-03-2010 pour le rapiéçage et recouvrement bitume

ABROGÉE PAR LA RÉOLUTION 107-04-2010

087-04-2010
Demande de prix pour le bitume

ABROGÉE PAR LA RÉOLUTION 107-04-2010

088-04-2010
Entretien de la Petite Ligne

089-04-2010
Lumières de rue

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

090-04-2010
Programme
d'aide à
l'entretien du
réseau routier
local – Reddition
de compte 2009

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 195 511\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Suivi Journée
Normand-
Maurice

La directrice générale informe le conseil municipal qu'une quantité totale de 716.50 kg de résidus domestiques dangereux lors de la Journée Normand-Maurice du 17 octobre 2009.

091-04-2010
Adoption du
règlement 285
permettant la
garde des
chevaux en zone
urbaine

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 285 modifiant le règlement de zonage 124 afin de permettre avec restrictions la garde des chevaux en zone urbaine.

ADOPTÉE

092-04-2010
Demande de la
CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approuve, à même son fonds général, une somme de 3 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

093-04-2010
Vente d'un terrain à Pavage Lagacé et frères

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la vente à Pavage Lagacé, d'une partie du terrain situé sur la rue St-Pierre, entre la SCA des Appalaches et le plan de séchage appartenant à Tricklinie. La superficie sera d'environ 135 352 pi² au coût de 0.20\$. La superficie sera déterminée plus précisément suite à l'arpentage qui sera effectuée avant la vente.

QUE le conseil municipal autorise que l'arpentage soit effectué sur le terrain en entier pour un usage futur.

QU'une condition quant au délai de construction soit négociée avec l'entreprise afin d'être ajoutée au contrat.

ADOPTÉE

Avis de motion

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin d'inclure une partie de la zone 35 Rc dans la zone 36 Rb et d'inclure une partie de la zone 34 la dans la zone 35 Rc.

094-04-2010
Politique Sport-Action

**SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve de paiement de 198.79\$ à la Corporation des loisirs de Lyster en remboursement pour la Politique Sport-Action. La somme sera puisée au poste Politique Sport-Action (02 70190 970).

ADOPTÉE

Coordonnateur des loisirs et de la culture

Le conseil désire rencontrer la candidate retenue avant d'officialiser l'embauche. Une rencontre est à prévoir mardi le 6 avril à 19h30 et sera suivie d'une séance spéciale.

095-04-2010
Formation des moniteurs du terrain de jeux

ATTENDU que les municipalités de l'Érable se regroupent pour offrir de la formation pour les moniteurs durant la période estivale ;

ATTENDU que la Municipalité de Lyster désire participer à ce regroupement ;

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Plessisville offre son aide technique pour administrer le programme sans frais pour les municipalités participantes ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>096-04-2010 Tonte de gazon</p>	<p>QUE le conseil municipal de Lyster délègue à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, la gestion administrative du programme de formation pour les camps de jours de la MRC de l'Érable.</p> <p>QUE la Municipalité de Lyster mandate la Paroisse de Plessisville pour le Regroupement des camps de jour de l'Érable, à la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale de loisir au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisirs et de sport du Centre-du-Québec.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal mandate Service Gazon Plus pour faire l'entretien des pelouses sur les terrains municipaux, à l'exception du Centre des loisirs, pour la somme de 5 424\$ plus taxes pour la saison estivale 2010 ;</p> <p>QUE le conseil municipal accepte que la durée du présent contrat soit pour une durée de trois ans avec un taux de majoration de 3% annuellement.</p>
<p>Période de questions</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>097-04-2010 Demande de contribution Cadets de l'aviation</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 50\$ en appui financier aux Cadets de l'aviation Escadron 814 Optimiste Plessisville. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>098-04-2010 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 60\$ en appui financier aux Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>099-04-2010 Activités des bénévoles</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil municipal autorise une dépense maximale de 1 200,00 \$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999). L'activité aura lieu le 17 avril 2010, soit une partie de sucre à 15 h, un souper de cabane à 18 h et une soirée.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>Demande de contribution Centre d'action bénévoles de l'Érable</p>	<p>Le conseil offre déjà une activité pour les bénévoles de la municipalité, donc aucune contribution ne sera accordée.</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>100-04-2010 Demande de commandite Équipe ULTRAC</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 100\$ en appui financier à l'Équipe ULTRAC pour le concours annuel d'ingénierie. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>101-04-2010 Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 100\$ à la Société canadienne du cancer pour le Relais pour la vie de Plessisville. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>102-04-2010 Souper bénéfice ORAPÉ</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au total de 120\$ pour le souper bénéfice donné par ORAPÉ. La somme de sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>103-04-2010 Conseiller délégué</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal informe le conseil d'administration de l'OMH de Lyster que le conseiller Christian Marcoux est intéressé à être membre du conseil d'administration et veut savoir de quelle manière on peut remplacer un membre actuel déjà délégué par la municipalité ou savoir quand un poste sera libéré.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>104-04-2010 Adoption du procès verbal séance tenante</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>105-04-2010 Levée de l'assemblée</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE cette séance soit levée à 21 h 47.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>Je, Sylvain Labrecque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.</p>	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5^e jour d'avril 2010

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière